

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement du Parc éolien du Lomont Est (« Repowering ») et l'installation de deux nouvelles éoliennes sur les communes de Feule, Rémondans-Vaivre, Neuchâtel-Urtière et Solemont

Cette demande d'autorisation environnementale fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 14 septembre 2026 à partir de 9h00 au 15 octobre 2026 jusqu'à 17h00, soit 32 jours consécutifs**, sur le territoire des communes **de Feule, Rémondans-Vaivre, Neuchâtel-Urtière et Solemont**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Solemont.

Madame Rolande PATOIS, Directrice Générale des Services de Collectivité territoriale, a été désignée par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête comporte une étude d'impact et une étude de danger. L'autorité environnementale a rendu un avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R. 122-7 du code de l'environnement.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête dans les mairies concernées aux jours et heures suivants, à l'exception des jours fériés et sous réserve de dispositions particulières :

- Feule :

- lundi de 8h15 à 12h15 et de 14h00 à 18h00 ;
- mercredi de 8h15 à 12h15 ;

- Rémondans-Vaivre :

- lundi de 7h30 à 11h30 ;

- Neuchâtel-Urtière :

- lundi de 12h30 à 16h00 ;
- mercredi de 11h30 à 14h00 ;

- Solemont :

- mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.



Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête unique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation des dossiers, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de Feule, Rémondans-Vaivre, Neuchâtel-Urtière et Solemont, ou adressées directement par écrit à la mairie de Solemont, siège de l'enquête (8, rue de l'Eglise – 25 190 Solemont) à l'attention de Mme Rolande PATOIS, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête unique.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 14 septembre 2026 à partir de 9h00 au 15 octobre 2026 jusqu'à 17h00**, à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Parc éolien Lomont Est) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies de :

- Rémondans-Vaivre :

- le lundi 14 septembre de 8h30 à 11h30 ;
- le lundi 5 octobre de 8h30 à 11h30 ;

- Solemont :

- le jeudi 8 octobre de 14h00 à 17h00 ;
- le jeudi 15 octobre de 14h00 à 17h00 ;

- Feule :

- le lundi 5 octobre de 14h00 à 17h00 ;
- le lundi 12 octobre de 15h00 à 18h00 ;

- Neuchâtel-Urtière :

- le mercredi 30 septembre de 11h30 à 14h00 ;
- le mercredi 7 octobre de 11h30 à 14h30.

Toutes informations relatives à ces projets peuvent être demandées auprès de :

Mme Marine CARTALAS - Marine.Cartalas@edf-power.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les mairies de Feule, Rémondans-Vaivre, Neuchâtel-Urtière et Solemont, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse précitée).



Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la CEPE DU LOMONT SNC CENTRALE EOLIENNE DE PRODUCTION D'ENERGIE DU LOMONT.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur,



Olivier DMUCHOWSKI





Publié le : 15/08/2026 10:09 (Europe/Paris)

Par : Maire de Solemont

https://www.intramuros.org/solemont/documents_administratifs/75383